

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du canton de Lingwick tenue au 72, route 108, Lingwick (Québec), lundi le 2 novembre 2020, à 19 h, présidée par Mme Céline Gagné, mairesse et à laquelle assistent la conseillère et les conseillers suivants :

Mme Suzanne Jutras, M. Sébastien Alix, M. Daniel Audet, M. Jonatan Audet, M. Guy Lapointe et M. Martin Loubier.

Tous membres du conseil et formant quorum.

Mme Josée Bolduc, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente.

▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19 h 00.

2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2020-206

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jonatan Audet

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel qu'il est rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

3.1 **SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2020**

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020 et qu'ils ont pris connaissance de son contenu;

EN CONSÉQUENCE,

2020-207

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Suzanne Jutras

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020 et qu'il soit adopté avec la modification suivante :

Résolution n°2020-193, ajouter à la fin du texte de cette résolution « *sans la double signature* ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3.1 **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 OCTOBRE 2020**

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 octobre 2020 et qu'ils ont pris connaissance de son contenu;

EN CONSÉQUENCE,

2020-208

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 octobre 2020 et qu'il soit adopté tel qu'il est présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. **SUIVI DES RÉOLUTIONS ET/OU DOSSIERS**

5. **RAPPORT DES ACTIVITÉS DE LA MAIRESSE**

- La mairesse Céline Gagné
- Membre d'office de tous les comités municipaux
- Représentante à la MRC

- Équipe de développement municipal – gestion du FDT local
- Équipe de développement du Haut-Saint-François
- Comité de la route 257
- Comité de sécurité public MRC
- Comité des usagers de la fibre optique intermunicipale
- *Communication Haut-Saint-François (MRC)*

1^{er} octobre comité route 257 (vidéoconférence)

5 octobre séance du conseil

8 octobre comité *Équipe de développement du HSF* – consultation pour la répartition du FDT 2020-2024 (vidéoconférence)

13 octobre atelier de la MRC (vidéoconférence)

20 octobre a.g.a. du *CLD du Haut-Saint-François* (vidéoconférence)

21 octobre conseil des maires (vidéoconférence)

26 octobre atelier du conseil

27 octobre comité sécurité publique (vidéoconférence)

28 octobre comité *Équipe de développement du HSF* – consultation pour la répartition du FDT 2020-2024 (vidéoconférence)

6. MEMBRES DU CONSEIL – RAPPORT DES ACTIVITÉS

Responsabilité des élus et liste des réunions auxquelles ils ont assisté en octobre 2020.

- **Le conseiller Guy Lapointe**

- Remplaçant au conseil des maires
- *Communication Haut-Saint-François*
- Comité de *Transport de personnes du Haut-Saint-François*
- Municipalité amie des aînés et politique familiale
- Sécurité civile, ambulance, régie sécurité incendie
- Bâtiments municipaux
- Réseau Biblio de l'Estrie

5 octobre séance du conseil

14 octobre c.a. de *Transport de personnes du Haut-Saint-François*

26 octobre séance extraordinaire et atelier du conseil

- **La conseillère Suzanne Jutras**

- Loisir : animation et participation – Parc-en-ciel
- Loisirs : infrastructures, équipements récréatifs et aménagement des terrains
- *Journal Le Haut-Saint-François*
- Comité des loisirs de la MRC
- Comité consultatif en environnement (CCE)

5 octobre séance du conseil

7 octobre rencontre du comité consultatif en environnement

26 octobre séance extraordinaire et atelier du conseil

- **Le conseiller Jonatan Audet**

- Loisirs : infrastructures, équipements récréatifs et aménagement des terrains
- Développement touristique, culture, protection du patrimoine
- Bâtiments municipaux

5 octobre séance du conseil

26 octobre séance extraordinaire et atelier du conseil

- **Le conseiller Sébastien Alix**

- Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- Environnement, protection des milieux naturels
- Voirie, équipements mécanisés et bâtiments
- Comité consultatif de développement – développement économique
- Lutte à la pollution lumineuse (*réserve du ciel étoilé*)

5 octobre séance du conseil

26 octobre séance extraordinaire et atelier du conseil

- **Le conseiller Daniel Audet**
 - Loisir : animation et participation – Parc-en-ciel
 - Développement touristique, culture, protection du patrimoine
 - Environnement, protection des milieux naturels
 - Comité consultatif en développement (CCD) – développement économique
 - Comité consultatif en environnement (CCE)

5 octobre séance du conseil

7 octobre rencontre du comité consultatif en environnement

26 octobre séance extraordinaire et atelier du conseil

- **Le conseiller Martin Loubier**
 - Sécurité civile, ambulance, régie sécurité incendie
 - Voirie, équipements mécanisés et bâtiments

5 octobre séance du conseil

15 octobre c.a. *Régie incendie des Rivières*

26 octobre séance extraordinaire et atelier du conseil

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1 DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Le formulaire de déclarations des intérêts pécuniaires a été remis à tous les membres du conseil. Le dépôt des déclarations se fera à la séance de décembre.

7.2 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DE TAXATION 2021

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le conseiller Martin Loubier, avec demande de dispense de lecture, qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera déposé concernant la taxation pour l'année 2021. Une assemblée extraordinaire sur l'adoption du budget 2021 aura lieu le lundi 14 décembre 2020 à 19 h et le projet de règlement concernant la taxation 2021 y sera présenté.

7.3 FERMETURE DU BUREAU PENDANT LES FÊTES

2020-209

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jonatan Audet

ET RÉSOLU que le bureau municipal soit fermé du 21 décembre 2020 au 31 décembre 2020 inclusivement. L'horaire régulier d'ouverture reprendra le 4 janvier 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.4 POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DE LA PÉRENNITÉ DES ENTREPRISES

Sujet reporté à une prochaine séance.

7.5 ADOPTION DU CALENDRIER 2021 DES SÉANCES ORDINAIRES

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE ;

2020-210

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Lapointe

ET RÉSOLU que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2021, lesquelles débiteront à 19h00.

Année 2021	Séances ordinaires	
	Mois	Date
Janvier	11	lundi
Février	1 ^{er}	lundi

Mars	1 ^{er}	lundi
Avril	6	mardi
Mai	3	lundi
Juin	7	lundi
Juillet	5	lundi
Août	2	lundi
Septembre	7	mardi
Octobre	4	lundi
Novembre	15	lundi
Décembre	6	lundi

Élections municipales en 2021

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité, de même que sur le site web du canton.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.6 NOMINATION DES VÉRIFICATEURS

2020-211

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier

ET RÉSOLU QUE les services de la firme Raymond, Chabot, Grant, Thorton de Thetford Mines soient retenus pour la vérification externe, la préparation des états financiers 2020 et autres travaux comptables, le tout tel que présenté dans leur offre de services datée du 14 octobre 2020. Les honoraires prévus sont de 12 950 \$ plus taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.7 DEMANDE COLLECTIVE – DÉMARCHE MADA

ATTENDU QUE le Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux a élaboré et mis en place le Programme de soutien à la démarche MADA qui vise à aider les municipalités et les MRC désireuses d'encourager la participation active des aînés au sein de leur communauté et de concrétiser la vision d'une société pour tous les âges;

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-François souhaite optimiser les possibilités de bonne santé, de participation sociale et de sécurité afin d'accroître la qualité de vie pendant la vieillesse;

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-François souhaite déposer une demande collective, MRC et municipalités, de soutien financier au Programme de soutien à la démarche MADA, volet 1 : Soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés;

ATTENDU QUE la demande collective permettrait d'obtenir le soutien financier pour embaucher une ressource qui soutiendrait l'élaboration de la politique et du plan d'action de la MRC et des municipalités participantes à la demande;

ATTENDU QUE l'élaboration d'une politique MADA et la mise en œuvre du plan d'action sont des éléments clés de notre attraction/rayonnement compte tenu que notre population est vieillissante;

ATTENDU QUE les travaux seront réalisés sous la coordination de la MRC du Haut-Saint-François;

ATTENDU QUE la reddition de comptes en lien avec la démarche MADA sera assurée par la MRC;

ATTENDU QUE la MRC souhaite également assurer la mise en œuvre du plan d'action régional et des plans d'actions locaux en déposant ultérieurement une demande d'aide financière au programme de soutien à la démarche, Volet 2 : soutien à la mise en œuvre de plans d'action en faveur des aînés;

EN CONSÉQUENCE

2020-212

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier

ET RÉSOLU

D'entériner l'autorisation donnée à la MRC du Haut-Saint-François de déposer une demande collective, MRC et municipalités, de soutien financier dans le cadre du Volet 1 : Soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés (appel de projets 2020-2021) pour l'élaboration d'une politique et d'un plan d'action régional et local pour chaque municipalité;

D'autoriser la MRC du Haut-Saint-François à coordonner les travaux d'élaboration ou de mise à jour de la politique MADA en lien avec la démarche MADA;

DE mandater Monsieur Guy Lapointe, conseiller municipal, responsable du dossier « Aînés » qui siègera sur le comité de pilotage coordonné par la MRC.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.8 LE REFLET – VŒUX DES FÊTES

2020-213

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Suzanne Jutras

ET RÉSOLU QUE la municipalité réserve une demi-page en couleur, dans le journal *Le Reflet du canton de Lingwick*, pour la publication de ses vœux pour le temps des fêtes. Le coût est de 110 \$. Les vœux paraîtront aussi sur le site web de la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.9 GRAPHALBA – SERVICE WEB 2021

2020-214

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jonatan Audet

ET RÉSOLU de retenir les services de GraphAlba pour les mises à jour du site web de la municipalité. Le tarif annuel pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 est de 1 495 \$, sans taxe.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.10 GALA DES MÉRITES – COMMANDITE

2020-215

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Audet

ET RÉSOLU de verser un montant de 50 \$, correspondant à la catégorie de commandite bronze, à titre de contribution au Gala des mérites scolaires de la Polyvalente Louis-Saint-Laurent qui aura lieu en juin 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.11 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) – ADHÉSION 2021

2020-216

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Suzanne Jutras

ET RÉSOLU que la municipalité renouvelle son adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour 2021. Le montant de la cotisation est de 993,89 \$ plus taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.12 CAISSE DESJARDINS – ENTENTE DE TARIFICATION SUR LES SERVICES BANCAIRES

2020-217

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Lapointe

ET RÉSOLU QUE la municipalité accepte l'entente d'offre de services bancaires de Desjardins Entreprise, effective à compter du 1^{er} novembre 2020. Cette entente se renouvelle automatiquement d'année en année, à chaque date d'anniversaire. Advenant une variation du volume des transactions supérieur à 20 % ou que les soldes des encours moyens d'épargne et/ou d'emprunts soient inférieurs de 20%, la caisse pourrait renégocier les termes de la présente entente. Mme Céline Gagné, mairesse et Mme Josée Bolduc, directrice générale et secrétaire-trésorière, sont autorisées à signer cette entente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.13 CADEAUX AUX EMPLOYÉS.ES

ATTENDU QUE pour 2020, les rassemblements sont à éviter et que, pour cette raison, un souper élus.es/employé.es municipaux ne peut être prévu;

2020-218

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jonatan Audet

ET RÉSOLU que la municipalité offre une carte cadeau d'une valeur de 50 \$ à ses employés, en guise de cadeau pour les fêtes, accompagnée d'une carte de vœux composée par la mairesse.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.14 REMERCIEMENTS – PRÉPARATION DES PANIERS ET DES Pochettes D'INFORMATION

2020-219

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal remercient sincèrement Mme Mariette Bénard et M. Marcel Langlois pour la cueillette des informations, des produits, des bons d'achat, ainsi que pour avoir vu à l'achat des cadeaux et des emballages, tous des éléments destinés à la préparation des paniers qui sont remis aux nouveaux résidents propriétaires. Leur précieuse collaboration est grandement appréciée et le conseil est conscient que cela représente beaucoup de temps et de déplacements.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.15 ENGAGEMENT DE CRÉDITS

ATTENDU QU' il est nécessaire d'effectuer diverses dépenses pour assurer le bon fonctionnement des services municipaux et de procéder à des engagements de crédits;

ATTENDU QUE les sommes requises pour ces dépenses sont prévues au budget de l'exercice financier 2020;

EN CONSÉQUENCE,

2020-220

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Suzanne Jutras

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise les engagements de crédits ci-après pour la période de novembre 2020;

<i>Engagements de crédits</i>	
Administration	
Comptes taxes, enveloppes	450 \$
Formation – gestion contractuelle	115 \$
Électricien (divers)	300 \$
Total administration	765 \$
Transport – voirie municipale	
Peinture, lave-vitre, disques, boulons...	725 \$
Urée	170 \$
Lumières del, flash, guide parechoc	420 \$
Ponceaux (3)	1 500 \$
Balises flexibles (10)	145 \$
Perceuse-visseuse, pinces, siège méc.	920 \$
Total transport – voirie municipale	3 880 \$
TOTAL :	4 645 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.16 DÉPÔT ET PRÉSENTATION DES ÉTATS COMPARATIFS DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT ET LA PRÉVISION DES REVENUS ET DÉPENSES DE L'EXERCICE COURANT

Conformément à l'article 176.4 du *Code municipal*, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose l'état comparatif des revenus et dépenses au 30

septembre 2020 et la prévision des revenus et dépenses pour l'exercice courant. Le document a été acheminé aux membres du conseil.

7.17 ADOPTION DES COMPTES POUR LA SUITE DU MOIS D'OCTOBRE 2020 ET DES COMPTES COURANTS

N° chèque	Nom	Description	Montant
20001	Revenu Québec	Remises de l'employeur	4 871,49 \$
20002	Receveur général Canada	Remises de l'employeur	2 003,13 \$
20003	Service cartes Desjardins	Papeterie, encre, cam.	346,61 \$
20004	Hydro-Québec	Éclairage centre mun.	133,66 \$
20005	Hydro-Québec	Chalmers	34,05 \$
20006	Hydro-Québec	Bureau et OTJ	208,32 \$
20007	Hydro-Québec	Pont couvert	28,82 \$
20008	Hydro-Québec	Centre village	34,97 \$
20009	Hydro-Québec	Chauffage centre mun.	200,47 \$
20010	Hydro-Québec	Éclairage public	230,68 \$
20011	Terra Kama inc.	Four à pain	5 076,15 \$
20012	Bell Canada	Ligne fax	82,02 \$
20013	Bell Canada	Ligne garage	81,94 \$
20014	FQM	Formations insp. bât.	1 046,28 \$
20015	Pierre Chouinard & fils	Diésel	1 802,97 \$
20016	Magasin général Morin	Essence, timbres, etc.	66,63 \$
20017	JN Denis inc.	Pneus, batteries, lum.	1 522,56 \$
20018	MRC du Haut-St-François	Téléphonie	259,82 \$
20019	Vivaco groupe coop	Vis, pièges	15,25 \$
20020	Bétons L. Barolet inc.	Gravier	1 164,03 \$
20021	Serv. San. D. Fortier	Cueillette mat. rés. sept.	4 500,76 \$
20022	Céline Gagné	Frais de déplacement	19,60 \$
20023	Josée Bolduc	Tourbe fossé Ardintoul	105,78 \$
20024	Sel Warwick inc.	Sel de déglçage	4 166,17 \$
20025	Fondation LSL	Don	100,00 \$
20026	Alsco corp.	Buanderie	75,66 \$
20027	Guy Lapointe	Frais de déplacement	37,73 \$
20028	Valoris / Régie HSF-Sher.	Enfouissement	3 926,03 \$
20029	Pièces d'autos Angus	Absorbant, connecteur	263,04 \$
20030	Jean-Philippe Morin	Abattage arbre belv.	574,88 \$
20031	Casey Sylvester	Déplace. + cell. 3 mois	272,17 \$
20032	Louise Pigeon	CCE	30,00 \$
20033	Axion	Wi-fi + tel. monte-pers.	77,62 \$
20034	Telus	Site web	16,26 \$
20035	Serge LaRochelle	CCE + renc. mat.org.	74,70 \$
20036	Pascal Sévigny	Frais déplacement + cell.	146,76 \$
20037	Plomberie Côté & frère	Rép. chauffage	246,96 \$
20038	Alexandre Latulippe	Frais déplacement + cell.	132,21 \$
20039	Monique Théoret	CCE + renc. mat.org.	60,00 \$
20040	PJB Industries inc.	Lames, ptes carb., etc.	3 663,11 \$
20041	Alsco corp.	Buanderie	57,98 \$
20042	TGS Industriel inc.	Fil à souder	70,67 \$
Total des chèques :			37 827,94 \$
08/10	Salaires	6 employés	3 329,95 \$
15/10	Salaires	5 employés	2 951,81 \$
22/10	Salaires	5 employés	2 951,81 \$
29/10	Salaires	5 employés	2 951,81 \$
02/11	Martin Loubier	Rémunération élu	133,85 \$
02/11	Guy Lapointe	Rémunération élu	347,40 \$

02/11	Sébastien Alix	Rémunération élu	305,85 \$
02/11	Daniel Audet	Rémunération élu	424,54 \$
02/11	Jonatan Audet	Rémunération élu	305,85 \$
02/11	Céline Gagné	Rémunération élu	673,58 \$
02/11	Suzanne Jutras	Rémunération élu	341,45 \$
Total :			52 545,84 \$

2020-221

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Lapointe

ET RÉSOLU QUE la liste des comptes présentée soit acceptée et leur paiement autorisé pour un montant de 52 545,84 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Certificat de crédit numéro 2020-11-01

Je soussignée, Josée Bolduc, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour le paiement de ces comptes au montant total de 52 545,84 \$.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Une citoyenne fait le récit des faits concernant une clôture mitoyenne entre sa propriété et la propriété voisine, clôture pour laquelle une demande d'intervention a été déposée à la municipalité.
- Question concernant la politique de pérennité des entreprises.
- Remarque au sujet du marquage de chaussée qui n'a pas encore été fait sur la route 257.

9. PAUSE SANTÉ

De 20 h 15 à 20 h 25

10. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

11. RÉSEAU ROUTIER – VOIRIE

11.1 DÉNEIGEMENT – CHAUFFEURS SUR APPEL

2020-222

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jonatan Audet

ET RÉSOLU que l'inspecteur municipal en voirie et chef d'équipe soit autorisé à embaucher, pour le déneigement, l'une des personnes inscrites sur la liste des remplaçants, liste révisée annuellement. Ces personnes peuvent être demandées advenant que la situation l'exige à cause de l'absence d'un des employés réguliers de la voirie ou lorsque des travaux de déneigement se prolongent sur une longue période ininterrompue. Les remplaçants inscrits sur la liste doivent posséder l'expérience nécessaire et le permis de classe 3. Le salaire alloué pour les chauffeurs pour le déneigement sur appel est de 21 \$ / heure.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11.2 PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2023

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

2020-223

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Lapointe

ET RÉSOLU QUE

- La municipalité s’engage à respecter les modalités du guide qui s’appliquent à elle;
- La municipalité s’engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l’aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l’envoi au ministère des Affaires municipales et de l’Habitation de la programmation de travaux version n° 01 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation;
- La municipalité s’engage à atteindre le seuil minimal d’immobilisations qui lui est imposé pour l’ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s’engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- La municipalité atteste, par la présente résolution, que la programmation des travaux version n° 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLER

12. HYGIÈNE DU MILIEU

12.1 MATIÈRES ORGANIQUES – ORIENTATIONS ET ÉCHANCIER

ATTENDU QUE le 7 octobre dernier, le comité consultatif en environnement (CCE) s’est réuni pour établir des orientations et un échancier au sujet des matières organiques, selon les objectifs à rencontrer;

2020-224

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jonatan Audet

ET RÉSOLU

QUE le conseil accepte les orientations et l’échancier proposé par le CCE, ce document étant joint en annexe;

QUE relativement à ce document, un sondage téléphonique sera réalisé avant le 31 décembre 2020 et que Mme Monique Théoret est la personne désignée pour effectuer ce sondage, au taux horaire de journalier inscrit à la politique salariale de la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLER

13. AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT

13.1 TERRAIN INDUSTRIEL ET COMMERCIAL – RÉAL LOUBIER & FILS INC.

ATTENDU QUE lors de l’acceptation de l’offre d’achat du lot 5 292 443 de la compagnie Réal Loubier & fils inc., résolution n°2017-241, il a été convenu que les travaux de construction pour la phase I du projet devaient débiter au plus tard au printemps 2019 et se terminer la même année;

ATTENDU QUE cette résolution ainsi que l’acte de vente contiennent une clause résolutoire à l’effet qu’advenant le cas où les conditions de vente n’étaient pas respectées, la municipalité reprendra l’immeuble, les conditions de rétrocession étant aussi indiquées dans ces documents;

ATTENDU QUE l’une des conditions menant à la rétrocession du terrain concerne la date de fin des travaux de construction;

ATTENDU QUE selon la résolution n°2018-115, un délai a été accordé pour la fin des travaux de construction d'un bâtiment, cette construction devant être terminée en novembre 2020;

ATTENDU QUE la construction du bâtiment n'est toujours pas débutée, les propriétaires affirmant que la période actuelle de Covid-19 a causée des délais;

2020-225

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jonatan Audet

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal accorde un délai final à Réal Loubier & fils inc. pour le début des travaux de construction du bâtiment, soit le 15 mai 2021, à défaut de quoi la municipalité débutera le processus de rétrocession;

QUE les travaux de construction devront être terminés au plus tard le 31 juillet 2021;

QU'une pénalité équivalant au revenu de taxe foncière sur un tel bâtiment, d'une valeur estimée à environ 300 000 \$, selon les plans datés de mars 2020 et une soumission d'août 2020 lesquels documents ont été fournis par M. Sébastien Loubier, entrera en vigueur à compter du 1^{er} août 2021 si les travaux de construction ne sont pas terminés pour la date mentionnée plus haut;

QUE la présente résolution soit acheminée à Réal Loubier & fils inc. par courrier recommandé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13.2 ATTEINTE AUX POUVOIRS DE ZONAGE DES MUNICIPALITÉS ET À LA CAPACITÉ DES CITOYENS DE SE PRONONCER SUR LA RÉGLEMENTATION DE LEUR MILIEU DE VIE

CONSIDÉRANT l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb);

CONSIDÉRANT que cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés;

CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020;

CONSIDÉRANT que le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrite dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu;

CONSIDÉRANT qu'il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain;

CONSIDÉRANT que cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016;

CONSIDÉRANT que cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité;

CONSIDÉRANT l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec projet de loi;

2020-226

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Lapointe

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités;

QUE le conseil municipal indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité;

QUE le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie;

QUE copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, M^{me} Caroline Proulx, à la Cheffe de l'Opposition officielle, M^{me} Dominique Anglade, à la Cheffe de la deuxième opposition, M^{me} Manon Massé, au chef de la troisième opposition, M. Paul St-Pierre Plamondon, au député de Mégantic, M. François Jacques et aux membres de la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale;

QUE copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et aux médias de notre région.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14 LOISIRS ET CULTURE

14.1 SENTIER DU BELVÉDÈRE – BALISES

2020-227

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Suzanne Jutras

ET RÉSOLU D'accepter l'offre de service d'Aménagement Dryades inc. pour la fourniture et l'installation de 115 balises qui seront installées le long du sentier du parc du Belvédère. Le coût est de 615 \$ plus taxes. Le modèle de balise sera fourni par la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14.2 RÉSEAU BIBLIO DE L'ESTRIE – COTISATION ANNUELLE 2021

2020-228

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Lapointe

ET RÉSOLU QUE le canton de Lingwick demeure membre du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de l'Estrie pour 2021. La cotisation annuelle est de 3,95 \$ plus taxes par citoyen, selon le Décret des populations de 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14.3 TOURISME HAUT-SAINT-FRANÇOIS – CONTRIBUTION 2021

2020-229

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier

ET RÉSOLU QU'une collaboration financière de 500 \$ soit versé à Tourisme Haut-Saint-François en 2021 pour le maintien des différents services de communication (campagnes radio, applications Web, cahier touristique), afin de promouvoir l'industrie touristique de la région.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14.4 SUBVENTION – CENTRE CULTUREL OSCAR-DHU

LES CONSEILLERS DANIEL AUDET ET JONATAN AUDET, ÉTANT MEMBRE DU COMITÉ DU CENTRE CULTUREL OSCAR-DHU, SE RETIRENT DES DÉLIBÉRATIONS ET DU VOTE.

2020-230

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Sébastien Alix

ET RÉSOLU QUE la municipalité verse un montant de 250 \$ au Centre culturel Oscar-Dhu pour la création d'un site web sur lequel pourra être consulté l'histoire de Lingwick, des photos, des documents, etc.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14.5 BACS À FLEURS

2020-231

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jonatan Audet

ET RÉSOLU D'effectuer l'achat de matériel pour la construction de trois bacs à fleurs de dimension 2' X 10', 28" de hauteur. Le coût du matériel pour les trois bacs est d'environ 900 \$ plus taxes. La fabrication des bacs est confiée à Alain Bureau, au taux horaire de 20 \$, pour environ 15 heures.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15 CORRESPONDANCE DU MAIRE / SECRÉTAIRE

La liste de la correspondance reçue est déposée.

16 SUJETS DIVERS

16.1 DÉCÈS DU MAIRE DE SCOTSTOWN – GESTE DE CONDOLÉANCES

2020-232

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier

ET RÉSOLU de faire un don de 50 \$, au cimetière Riverview, en guise de geste de condoléances, suite décès subit du maire de Scotstown, M. Iain MacAulay. Par la même occasion, les membres du conseil municipal offrent leurs sincères sympathies aux proches de M. MacAulay.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17 PÉRIODE DE QUESTIONS

- Demande de précision concernant l'appui à la FQM dans le dossier de zonage.
- Question concernant la provenance du 24 035 \$ (correspondance).

18 LEVÉE DE LA SÉANCE

2020-233

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Lapointe que la levée de la séance soit prononcée; il est 20 h 56.

Les résolutions ici inscrites sont conformes, sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la présente séance de la municipalité du canton de Lingwick, lors de sa prochaine séance.

La mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du C.M.

CANTON DE LINGWICK

Céline Gagné,
Mairesse

Josée Bolduc,
Directrice générale secrétaire-trés.